Ulys, le transport scolaire en toute sérénité

Avec Ulys, les habitants de **toutes les communes du Loiret se déplacent facilement** pour toutes leurs activités quotidiennes.

En finançant les transports scolaires, le Conseil général accompagne les familles et assure chaque jour le transport de plus de 22 000 élèves vers les établissements scolaires.

Aujourd'hui, vous disposez pour vos enfants d'une formule souple pour leurs déplacements.

Le pass scolaire : un pass annuel, valable sur tout le réseau, utilisable tous les jours de la semaine sur le circuit dédié au trajet scolaire et illimité le week-end et les vacances scolaires (même l'été).

Pour bénéficier pleinement du pass scolaire à compter de la rentrée 2014/2015, découvrez dès maintenant ses conditions d'obtention et d'utilisation.

Nos engagements pour un service de qualité

Accueil et information

Fiabilité et ponctualité
Les itinéraires et les horaires sont respectés.
L'information des conditions de transport par SMS est gratuite

Propreté, confort et sécurité

Écoute et réactivité
Nous répondons à vos demandes sous 3 jours ouvrés

Les règles de bon comportement
dans les transports scolaires

Avant de monter...
- Je suis présent 5 mn avant l'arrivée du car
- J'attends l'arrêt complet du car avant de monter
- Je n'oublie pas de valider mon titre de transport à chaque trajet

Pendant le trajet...
- Je rejoins rapidement ma place et pose mon cartable sous mon siège
- J'attache ma ceinture
- Je suis respectueux envers le conducteur et les autres voyageurs
- Je veille à la propreté du car
- Je me tiens correctement
- Je reste discret

À l'arrivée...
- J'attends l'arrêt complet du car pour descendre
- Je suis prudent et je m'engage sur la chaussée après le départ du car
- Je ne reste jamais sur les aires de stationnement du car

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion peuvent être appliquées.

Un titre de transport valide est obligatoire pour monter à bord du car.

Conseil Général le Loiret

Pour plus d'informations sur le réseau Ulys
www.ulys-loiret.com
Ulys
BP 31222 - 45002 Orléans cedex 1

N° Vert 0 800 00 45 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ag YENDIS - Crédit photos : D. Chauveau, Fotolia, Think Stock

votre réseau de transports

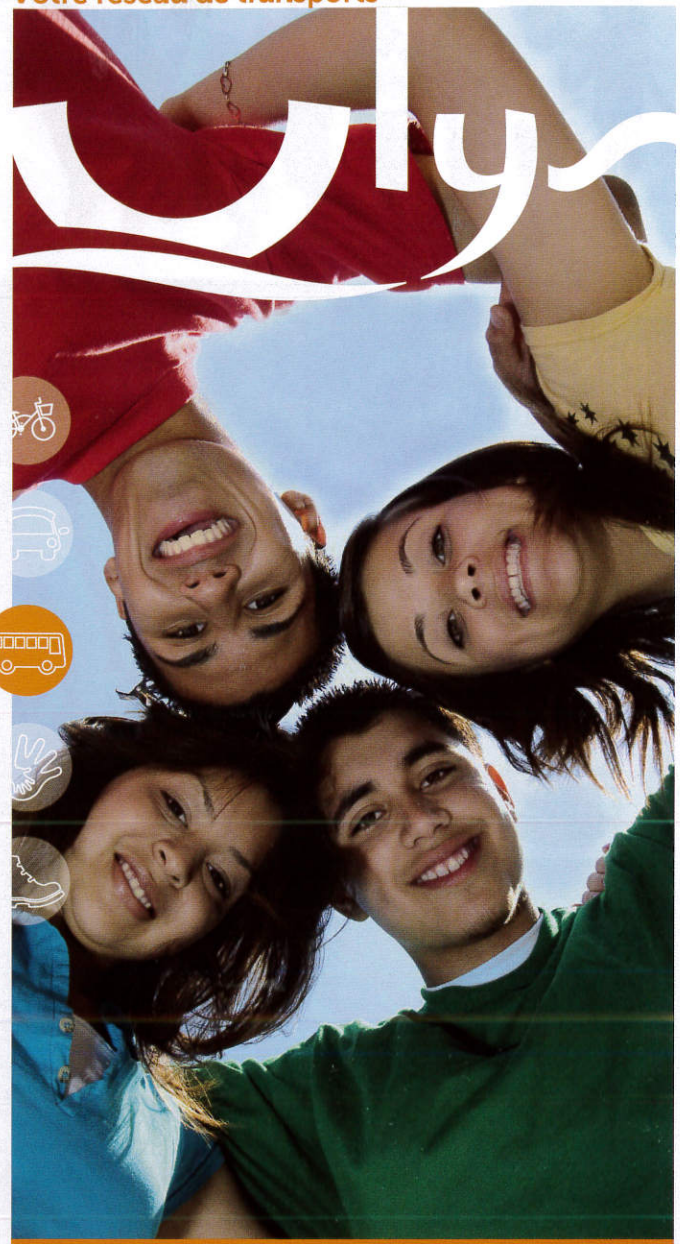

PASS SCOLAIRE 2014/2015
MODE D'EMPLOI

Transporter en toute sérénité
www.ulys-loiret.com

Conseil Général le Loiret

Pass scolaire simplicité et souplesse

Pour voyager sur toutes les lignes du réseau Ulys, votre enfant utilise son pass scolaire illimité et valable partout.

Pour se rendre à l'école

Dès le jour de la rentrée, votre enfant utilise et valide dans le car son pass scolaire pour se rendre à son établissement scolaire.

Pour les activités extra-scolaires

Votre enfant peut voyager sur toutes les lignes du réseau ULYS pour ses activités et loisirs toute l'année scolaire.

Pour les vacances

C'est le moment de faire des sorties, des visites, car pendant les congés scolaires, y compris l'été, habiter loin ne signifie plus rester isolé.

Ulys Mon pass scolaire

Rentrée 2014/2015

Qui peut bénéficier du pass scolaire ?

Être Loirétain et inscrit dans un établissement scolaire public ou privé, jusqu'en terminale et ne pas être apprenti rémunéré.

Les élèves de maternelle sont pris en charge en fonction des places disponibles.

Quand faire la demande ?

Dès le 22 avril et avant le 15 juillet 2014.
Passée cette date, une pénalité de **10 €** sera appliquée et la demande sera étudiée sans garantie de délai.

Comment demander le pass scolaire ?

Par INTERNET : www.ulys-loiret.com
formulaire en ligne et paiement sécurisé.

Par COURRIER : formulaire d'inscription disponible auprès de l'établissement scolaire et de la mairie.
À retourner complété et accompagné des pièces justificatives, à Ulys BP 31222 - 45002 Orléans cedex 1.

Par TÉLÉPHONE :

N°Vert 0 800 00 45 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

formulaire d'inscription sur demande.

Combien ? Tarifs 2014/2015

VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ

à l'école *	132 €
au collège	132 €
au lycée	212 €

** Certaines communes peuvent prendre en charge tout ou partie du pass scolaire. Se renseigner en mairie.*

RÉDUCTIONS

pour une même fratrie circulant sur Ulys (même représentant légal)

2e enfant	- 50 %
3e enfant et +	GRATUIT
élèves boursiers de l'Éducation nationale	- 30 %

MODALITÉS DE PAIEMENT

Par carte bancaire sur Internet.
Par prélèvement automatique.
Par chèque ou mandat cash par courrier.
En espèces (nous contacter).

AUTRES SITUATIONS

Possibilités d'allocations ou de titres de transport pour tout autre type de trajets scolaires (SNCF, voiture personnelle...).
Renseignez-vous auprès du Conseil général au 02 38 25 45 45

Si votre enfant est en situation de handicap, contactez la MDPH : 02 38 25 49 49

Ulys
François
SIMON
Expire le : 24/10/2014
Carte strictement personnelle.
Validation obligatoire à chaque montée, même en correspondance.
En cas de perte, vol ou si vous trouvez cette carte, contactez
Ulys • BP 31222 • 45002 Orléans Cedex 1
www.ulys-loiret.com
N°Vert 0 800 00 45 00

Mon pass scolaire

1re INSCRIPTION

Dès validation du dossier d'inscription, la carte rechargée du pass scolaire vous sera envoyée par courrier pour une utilisation dès le jour de la rentrée 2014.

En cas de perte, vol ou dégradation, un duplicata de la carte sera fourni sur demande écrite ou par Internet. Coût : 7 €

RENOUVELLEMENT

Conservez votre carte, elle sera rechargée automatiquement du pass scolaire dès validation de votre dossier de renouvellement.